



Inscription à l'accueil extrascolaire

Informations générales concernant l'accueil extrascolaire

Madame, Monsieur,

1. Généralités

Nous avons le plaisir de vous transmettre en annexe un formulaire destiné à l'inscription des enfants des classes enfantines et primaires à l'accueil extrascolaire (AES) de notre cercle scolaire d'Autigny-Chénens.

Il accueille les écoliers des classes 1H - 8H, pour des horaires réguliers comme irréguliers. En cas de besoin, la structure est également ouverte pour des dépannages occasionnels. Le nombre de places est cependant limité par la loi en lien avec le nombre de personnel engagé. La priorité sera donnée aux enfants avec une fréquentation régulière.

De plus, les ouvertures des unités d'accueil se feront dès l'inscription de 3 enfants réguliers.

2. Grille horaire / Grille tarifaire

La grille horaire actuelle a été fixée en corrélation avec les inscriptions. Elle pourrait évoluer et être modifiée selon les demandes à venir.

La grille tarifaire en vigueur, approuvée par le Service de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que le règlement de l'accueil et le règlement d'application sont accessibles sur le site de nos communes, rubrique « Accueil extra-scolaire »

<http://www.autigny.ch>

<http://www.chenens.ch>

Toute demande de subvention doit être envoyée par courriel à l.charrier@autigny.ch, accompagnée des documents d'usage (cf. règlement communal).

3. Repas

Les repas de midi seront pris dans la petite salle de la halle de gym et livrés par l'entreprise Cookids, spécialisée dans les repas pour crèches et AES.

Nous vous recommandons de consulter leur site.

www.cookids.ch

Avec cette nouvelle organisation, toute absence annoncée après 8h00 le matin sera facturée (repas et plage horaire).

Le temps de midi est dévolu au repas, pas de temps pour d'autres activités (devoirs, cours de musique, etc)

4. Inscriptions

En cas d'inscription, **le(s) parents complètent un formulaire « Inscription à l'accueil extrascolaire Année scolaire 2023-2024 » par enfant.**

L'inscription se renouvelle chaque année. Les parents inscrivent leur(s) enfant(s) à l'AES pour l'année scolaire en transmettant le dossier d'inscription complet dûment signé.

Le formulaire est à retourner **avant le 1^{er} juin** à :

**AES Fourmi'z
Rte de Chénens 10
1742 Autigny**

Les parents recevront une confirmation d'inscription écrite.

5. Fréquentation irrégulière (**nouveau formulaire !**)

Merci de compléter le formulaire pour présence irrégulière, **au plus tard 10 jours** avant le début du mois concerné. Faute de quoi, l'inscription ne sera pas garantie.

6. Portes ouvertes et début de l'ouverture

Les portes ouvertes auront lieu le lundi 21 août 2023, de 17 heures à 18h00

L'accueil est ouvert dès le jeudi de la rentrée scolaire, **soit le jeudi 24 août 2023.**

Votre enfant est donc automatiquement inscrit dès ce premier jour d'école.

7. Contacts et informations

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

- Pour Autigny (de préférence par courriel):
Mme Laurence Charrier, Conseillère communal, l.charrier@autigny.ch, 076/426.18.17
- Pour Chénens :
M. Vincent Gremaud, Conseiller communal ad interim, vincent. gremaud@chenens.ch,
079.203.92.42
- Secrétariat des écoles :
Commune Autigny, Rte de Chénens 12, 1742 Autigny
- Accueil extrascolaire Fourmi'z
Mme Nadia Rérat, responsable, aes-fourmiz@bluewin.ch, 079 706 37 53

Autigny, 27.4.2023

Une version imprimable de ce document est disponible sur le site des communes

Annexes mentionnées